



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 décembre,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Inscription du parcours trail et marche nordique au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le Département est compétent en matière de randonnée et assure la mise en œuvre du PDIPR permettant de faciliter la pratique de la randonnée et de sauvegarder les chemins ruraux.

Que dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, confirmé par le pacte des solidarités territoriales approuvé en 2022, l'Assemblée départementale a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Sollicitée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Noyelles-sous-Lens, la Commission permanente du Conseil Départemental du 15 septembre 2025 a examiné et adopté le projet d'inscription des parcours de la station trail et de marche nordique de Noyelles-sous-Lens au PDIPR.

La ville de Loison-sous-Lens est concernée par ces parcours dans la mesure où ils empruntent des tronçons sur le territoire notamment appartenant à la Commune, mais aussi à Voies Navigables de France et au Département.

Considérant l'intérêt d'inscrire les parcours de la station Trail de Noyelles-sous-Lens et de marche nordique sur le territoire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

➤ **Vote à l'unanimité**

- De valider l'inscription au PDIPR des chemins se situant sur la Commune (domaine public ou privé) comme suit :

➤ S'agissant de la marche nordique

N° de tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public ou privé)	Propriétaire
1		Chemin de Halage	Public	DDTM
14	AB 685	Chemin	privé	Commune
15		Rue Georges Rainguez (D 162)	Public	Département
19	AM 153	Chemin de Halage	Privé	Commune
24	AN 5	Chemin	Privé	Commune
25	AM 91	Chemin de Halage	Public	Commune
26	AM 152	Chemin de Halage	Privé	DDTM

➤ S'agissant du parcours de trail

N° de tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public ou privé)	Propriétaire
1		Chemin de Halage	privé	VNF
14	AB 685	Chemin	privé	Commune
15		Rue Georges Rainguez (D 162)	Public	Département
16	AB 441-442	Chemin	Privé	Commune
17	AM 152	Chemin	Privé	VNF
18	AM 136	Chemin	Privé	Maurice Bigotte – Lucette Drzdzynski 30 rue Gambetta – Loison-sous-Lens
19	AM 153	Chemin de Halage	Privé	Commune
20	AM 91	Chemin	Privé	Alfons Lewandowski 51 rue de Varsovie - Harnes
21	AM 228	Chemin	Privé	VNF
22	AC 1	Chemin	Privé	Commune
23	AC 46	Chemin	Privé	Commune
24	AN 5	Chemin	Privé	Commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA